



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GARDANNE, LE 26 NOVEMBRE 2025

CENTRALE DE GARDANNE : UNE VICTOIRE MAJEURE APRES SEPT ANS DE LUTTE

La CGT salue une avancée décisive pour les ex-salariés de la centrale thermique de Gardanne qui avaient été licenciés : les trois premières embauches ont été effectuées aujourd’hui par la signature de leur nouveau contrat de travail sous statut IEG au sein de ProVex, entreprise qui exploitera le projet de production de biométhane conçu et porté par les travailleurs. D’autres se feront dans les semaines et mois à venir.

Cette victoire intervient après sept années d’un combat éprouvant, marqué par des licenciements, des périodes d’incertitude et des situations difficiles pour les familles, qui ont dû affronter à la fois la perte d’emploi et l’absence de perspectives.

La CGT tient à saluer le courage et la ténacité des familles, ainsi que le soutien constant qu’elles ont apporté aux salariés mobilisés.

Ce succès est le résultat de l’action convergente des travailleurs, de leur syndicat CGT de la centrale de Gardanne, de l’Union Départementale des Bouches-du-Rhône CGT, du Comité Régional CGT PACA, des Fédérations Mines-Énergie et Ports et Docks, des Dockers du Golfe de Fos, du GPMM ainsi que de la Confédération Générale du Travail, engagés pour défendre l’activité industrielle et l’emploi sur le territoire.

La CGT rappelle qu’aucune transition écologique ne peut se faire au prix de destructions sociales. Le projet de biométhane porté par les salariés prouve qu’un avenir industriel propre et créateur d’emplois est possible lorsque les travailleurs sont au cœur des décisions.

La CGT restera vigilante sur la poursuite des embauches, la concrétisation totale du projet et la pérennité de l’activité sur le site.

Une victoire collective, obtenue par la lutte, pour l’avenir des travailleurs, de leurs familles et du territoire.